



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE  
RÉGION ACADÉMIQUE  
NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## SERVICE pour les AFFAIRES REGIONALES

Décret 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques.

### FINALITES

Créé au 31 mars 2016, le Service pour les Affaires Régionales est un service d'appui au recteur de Lille, recteur de la région académique Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Il assiste le recteur de région académique et le comité régional académique dans la détermination des orientations stratégiques des politiques coordonnées avec la région et/ou l'Etat en région.

### COMPOSITION

Dirigé par un administrateur ayant rang de secrétaire général adjoint, il est composé, à sa création, d'un poste de catégorie A et d'un poste de catégorie C.

Le transfert d'un emploi de catégorie C du BOP 214 de l'académie d'Amiens vers le BOP 214 de l'académie de Lille à effet du 01.09.2016, sera demandé à l'administration centrale.

### INTERACTIONS

Le service est le point d'entrée unique des deux académies vers la région et les services de l'état en région, pour tous les sujets relevant des compétences du recteur de région. Il travaille avec les conseillers techniques et les services administratifs des deux académies, après information et accord des Secrétaires Généraux d'Académie.

Placé sous l'autorité du recteur de Lille, il peut être sollicité par le recteur et le secrétaire général de l'académie d'Amiens.

### MISSIONS

- Il prépare les travaux du Comité Régional Académique et du comité des Secrétaires généraux.
- Il suit la mise en œuvre des mesures adoptées par le CRA et il en rend compte.
- Il organise les travaux de coordination des politiques et actions des deux académies sur les secteurs :
  - *du schéma prévisionnel des formations des établissements publics du second degré,*
  - *de la formation professionnelle, l'apprentissage et l'orientation tout au long de la vie,*
  - *de l'enseignement supérieur et de la recherche,*
  - *de l'utilisation des fonds européens,*
  - *de la lutte contre le décrochage scolaire,*
  - *du CPER,*
  - *du service public du numérique éducatif,*
  - *ainsi que pour tout champ déterminé par le CRA.*
- Pour ce faire, il fait appel aux conseillers techniques des 2 académies et organise des comités d'experts. Il informe les recteurs de l'organisation des réunions et leur transmet les comptes-rendus.
- Il travaille à l'élaboration du schéma des mutualisations des services des 2 académies.
- Il prépare les réponses aux sollicitations de la région et du préfet et communique à leur attention, les orientations stratégiques de la région académique.